



centre
national de la
cinématographie



المركز الوطني للسينما والصورة
Centre National du Cinéma et de l'Image

APPEL A CANDIDATURE

Aide à la coproduction d'œuvres cinématographiques franco-tunisiennes

La Convention signée le 9 février 2017 à Tunis entre le Centre National du Cinéma et de l'Image Animée (CNC) et le Centre National du Cinéma et de l'Image (CNCI) instaure, pour une durée de trois ans (2017-2019), le fonds bilatéral d'aide à la coproduction d'œuvres cinématographiques franco-tunisiennes.

Dans ce cadre, le CNC et le CNCI lancent un appel à projets qui est ouvert jusqu'au **29 septembre 2017**.

Descriptif

Ce fonds est destiné à accorder des subventions non remboursables à des projets d'œuvres cinématographiques entrant dans le cadre de l'accord de coproduction « accord cinématographique franco-tunisien » conclu le 16 novembre 1994 entre la France et la Tunisie ou à tout accord qui se substituerait à ce dernier.

L'aide est réservée aux projets d'œuvres cinématographiques, quel qu'en soit le genre (fiction, animation, documentaire) d'une durée égale ou supérieure à soixante minutes, destinées à une première diffusion dans les salles de cinéma.

L'aide globale annuelle allouée par le fonds bilatéral est plafonnée à 300 000 euros du côté français et 400 000 dinars du côté tunisien, pour un ensemble de projets de longs métrages, qui seront sélectionnés par un comité d'experts. Les conditions d'éligibilité, les modalités du fonds, de la commission, d'octroi de l'aide ainsi que les éléments constitutifs du dossier de candidature sont décrits dans le descriptif d'**Aide à la coproduction d'œuvres cinématographiques franco-tunisiennes**, téléchargeable sur <http://www.cnc.fr/web/fr/aide-a-la-coproduction-franco-tunisienne>.

- **Le dossier de candidature, comprenant une partie artistique et une partie administrative et financière, doit être déposé avant le 29 Septembre 2017 par le demandeur à l'organisme national compétent** (au CNC pour les sociétés de production établies en France et au CNCI pour les sociétés de

production établies en Tunisie), **en respectant les conditions prévues dans le Règlement du fonds du 29 juillet 2017 disponible en téléchargement sur <http://www.cnc.fr/web/fr/aide-a-la-coproduction-franco-tunisienne> et <http://coprod-candidature.cnci.tn/>.**

- **Du côté Tunisien** : Les dossiers soumis au **CNCI** doivent être déposés en ligne via la plateforme : <http://coprod-candidature.cnci.tn/>
- **Du côté Français** : Les dossiers soumis au **CNC** doivent être envoyés via message électronique à l'adresse suivante : fonds-franco-tunisien@cnc.fr

Les candidats pourront transmettre des documents justificatifs de confirmations de financement survenues après la date de clôture indiquée ci-dessus jusqu'au **15 octobre 2017** au plus tard.

La commission chargée de la sélection des projets se réunira en novembre 2017.

Contacts et renseignements

CNCI

Youssef Lachkhem
Secrétaire Général CNCI
youssef.lachkhem@cnci.tn
Tel : +216 71 980 646

Karima Amirat
Chargée de Communication au CNCI
service.communication@cnci.tn / fonds-tuniso-français@cnci.tn
Tél. : +216 71 980 752

CNC

Magalie Armand
Cheffe du département Coproduction Coopération et Cinémas du monde
Direction des Affaires Européennes et Internationales (DAEI) 3 rue Boissière
75116 Paris – France
magalie.armand@cnc.fr
Tel : 01 44 34 38 82

Tara Maurel
Chargée de mission Coopération et Francophonie
Direction des Affaires Européennes et Internationales (DAEI)
tara.maurel@cnc.fr / fonds-franco-tunisien@cnc.fr
Tél. 01 44 34 35 11